

## **1. Application de la note de cadrage n° NOT212700DRH du 27 juillet 2021 relative à l'accompagnement RH des réorganisations**

Les représentants du personnel au CRHSCT de la DR16 demande à avoir communication de la fiche d'impact (annexe 1 de la note de cadrage) et la fiche de synthèse (annexe 2 de la note de cadrage) au plus tôt, et au plus tard avant le prochain CRHSCT traitant de cette restructuration.

Ils rappellent également que la note de cadrage définit un calendrier de deux ans pour les restructurations ayant un fort impact fort. Ils demandent donc à ce que le calendrier soit revu pour respecter la note de cadrage et mener le projet dans la sérénité et non dans la précipitation.

## **2. Demande de CRHSCT conjoint**

Au vu des impacts forts de ce projet de fusion en termes de conditions de travail sur les deux délégations, les représentants du personnel au CRHSCT de la DR16 recommandent la mise en place d'un CRHSCT commun entre la DR19 et la DR16.

## **3. Préservation des postes de travail**

La délégation régionale DR16 fait l'objet d'une réduction d'effectif depuis plusieurs années, ce qui conduit à une surcharge de travail. De même, les conditions de travail des collègues de la DR19 doivent être préservées. Pour ces deux raisons, les représentants du personnel au CRHSCT de la DR16 demandent à la direction du CNRS de s'engager à sanctuariser le nombre de postes, à Caen comme à PMA, au-delà de 2023.

## **4. Prévention des risques Psychosociaux:**

Au vu des impacts forts de ce projet de fusion en termes de conditions de travail sur les deux délégations, les représentants du personnel au CRHSCT de la DR16 demandent à ce qu'une cellule de prévention des RPS soit mise sur pied dès à présent.